



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2022-2023

BO du 29 septembre 2022

[Abonnez-vous au BO](#)



LIGUE AURA RUGBY

Région

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

LA FIBRE

LA FIBRE



AURA
RUGBY AUVERGNE RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

Ligue AuRA.....	3
Réunion Rentrée des Clubs.....	3
Infos Comptabilité.....	3
Informations Administratives.....	4
Mise à jour des coordonnées OVALE	4
Pass Volontaire.....	4
Qualification.....	5
Mutations.....	6
Informations Sportives	8
Modification de Rencontres	8
Demande de Rencontres Amicales LOISIRS	9
Compétitions Féminines.....	9
Formations Fédérales 2022/2023	10
Informations Générales	11
Gazette Juridique Ligue AuRA - NEW.....	12
Agenda AuRA.....	13
Nos Partenaires.....	14

Ligue AuRA

Réunion Rentrée des Clubs

La réunion de rentrée des clubs, prévue le 06 octobre à Chaponnay est reportée au 11 octobre à la Maison de l'Ovalie.

En effet, le comité directeur du comité départemental de l'Ain est tenu sur la date initiale.

Pour la MO de Montbonnot, rendez-vous le 12 octobre et le 13 octobre pour la MO de Guilhaing Granges dans vos MO respectives.

A bientôt en Ligue AuRA !

Infos Comptabilité

Les comptes clubs au 30-06-2022 sont disponibles sur votre espace extranet : [LIEN](#)



Informations Administratives

Mise à jour des coordonnées OVALE



Pour optimiser le recrutement de futurs licenciés et faciliter les échanges entre vous au cours de l'année, il est important que vous réalisiez les deux étapes ci-dessous.

- **Etape 1** : Vérifier, sur le site de la Ligue AuRA, dans la rubrique « Trouver un club » si votre section est bien référencée sur la fiche de votre club. Si ce n'est pas le cas, demandez à votre club de mettre à jour sur Oval-e ses pratiques
- **Etape 2** : Aller sur Oval-e, remplir sur votre fiche de licencié les champs « téléphone Public et Email Public » dans la rubrique « Informations affichables sur d'autres sites » au milieu de la fiche. Ce sont ces données qui remontent sur le site de la Ligue AuRA et celui de la FFR.

Pass Volontaire

Le « Pass'Volontaire » s'adresse aux bénévoles, dont les fonctions ne nécessitent pas l'affiliation au club en tant que dirigeant.

Responsable équipements, responsable vestiaires, responsable tracé terrain, responsable buvettes, responsable repas, responsable collations, porteur d'eau au sens le plus noble, organisateurs de loto, organisateurs de vide Grenier etc...

Validité = année civile et non saison de rugby

Le volontaire bénéficie, dans l'exercice de ses fonctions, d'une couverture en responsabilité civile.

Le « Pass'Volontaire » :

- Ne permet pas à son titulaire de bénéficier des garanties d'assurance incluses dans la licence FFR.
- Ne permet pas à son titulaire de bénéficier d'un droit d'accès aux stades.
- Ne permet pas à son titulaire d'être comptabilisé dans l'effectif licenciés du club.
- Ne permet pas de remplir une fonction officielle dans la vie du club (Président, trésorier, secrétaire général, etc...).
- Ne permet pas de remplir une fonction officielle lors des rencontres organisées par la FFR (Dirigeant accès terrain, entraîneur, éducateur, soigneur etc...).

Qualification

230-2 -Limitation du nombre de rencontres durant une même période de 72 heures

Un joueur ne peut pas participer à plus d'une rencontre officielle durant une même période de 72 heures (titulaire, remplaçant temporaire ou remplaçant définitif).

Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

Dérogations -Secteur amateur :

Le même jour, un joueur peut participer au maximum à :

- Trois mi-temps de deux rencontres se jouant chacune à XV ou à XII
- OU l'intégralité d'une rencontre de rugby à XV et à deux tiers temps d'une rencontre de rugby à X
- OU l'intégralité d'une rencontre de rugby à X et à une mi-temps d'une rencontre de rugby à XV.

Si et seulement si :

- Les deux rencontres se déroulent dans le cadre des compétitions couplées suivantes : Fédérale 1/Espoirs Fédéraux, Fédérale 2 / Fédérale B, Fédérale 3 / Excellence B ou Régionales / réserves de régionales
- Aucune des sanctions suivantes : carton rouge, deux cartons jaunes ou un carton jaune correspondant à un troisième carton jaune
- Pas de commotion cérébrale, y compris suspicion de commotion, ou de toute autre blessure

Qualification de Type « B » ou « C »

ARTICLE 236 -CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS ET JOUEUSES AMATEURS DISPOSANT D'UNE QUALIFICATION DE TYPE « B » OU « C » AUX COMPETITIONS SENIORS

En R1 (équipes Unes ou Réserves) le nombre de joueurs titulaires d'une qualification comportant la lettre « B » ou « C » pouvant être inscrits sur la feuille de match (remplaçants compris) est limité à 2 (DEUX) selon la répartition suivante :

- Soit une qualification « B » et une qualification « C »
- Soit deux qualifications « B » et zéro qualification « C »

Autorisation à évoluer dans un second club

ARTICLE 223 –AUTORISATION DE PRATIQUER LE RUGBY DANS UNE SECONDE ASSOCIATION

- Renouvelable 4 fois dans les mêmes conditions
- 1 seule autorisation par saison
- La seconde association au sein de laquelle un joueur ou une joueuse est autorisé(e) à pratiquer peut évoluer au même niveau de compétition que la première, dans la classe d'âge du joueur ou

de la joueuse concerné(e). En revanche, le joueur ou la joueuse concerné(e) ne pourra jamais participer à un même niveau de compétition avec les deux associations.

Attention : Maximum 10 licenciés (tous sexes confondus) appartenant aux classes d'âges « Ecole de rugby – Rugby éducatif »

Mutations

30 septembre = fin de la période des mutations autorisées

- Fin des mutations contrôlées : 31 décembre pour les associations dont l'équipe « UNE » évolue dans les compétitions professionnelles, en Nationale, Nationale 2, en Divisions fédérales, dans les compétitions Elite 1 et 2 Féminines, Fédérale 1 et 2 féminines
- 28 février pour les associations de régionales et féminines régionales à X
- 30 avril pour les joueurs et joueuses mineurs



Courrier demande indemnité de formation (IF)

Lorsque l'indemnité de formation est due en l'application des dispositions de l'article 260-1 ou 260-5 des présents Règlements Généraux de la FFR et l'article 661 - montant de l'indemnité de formation, l'association en faveur de laquelle le joueur a effectué une demande de mutation doit impérativement transmettre à la **MAISON OVALE de votre secteur** un chèque correspondant au montant indiqué sur la mutation.

MUTATION AVEC IF => PAS DE RÈGLEMENT => PAS DE QUALIFICATION

Vos contacts par MO :

- Chaponnay : Sandra ROMERO
- Montbonnot : Christelle DUCLOT
- Guilhaud Granges : Karine DELOCHE
- Clermont Ferrand : Catherine MICHOUX

Téléchargez votre courrier : [LIEN](#)

Qualité de soigneur : SOI



Conformément à l'article 233 des règlements généraux de la F.F.R, les personnes qui sollicitent une qualité de soigneur doivent fournir un certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) daté de moins de 5 ans au jour de la demande (ou tout autre diplôme équivalent).

Depuis la reprise des championnats, vous demeurez nombreux à nous interroger concernant les diplômes équivalents au PSC1. Ainsi, nous vous mettons à disposition une liste des dispenses et équivalences mise à jour, afin de vous accompagner lors de la délivrance des licences dans le lien qui suit.

Liste des équivalences : [LIEN](#)

Le Représentant Fédéral

Ses missions s'exercent avant, pendant et après la rencontre.

- Avant la rencontre : il a en charge les contrôles administratifs (feuille de match, cartes de qualification...), des installations (aire de jeu, vestiaires...) et de la sécurité des joueurs et du public.
- Pendant la rencontre : il assiste l'arbitre en gérant le score (FDMD), les bancs de touche, les exclusions, les remplacements et la sécurité.
- Après le match : il s'assure de la protection des officiels de matches jusqu'au départ du stade et il rédige un rapport général de l'ensemble de la rencontre.

Le RF a un rôle important de prévention et de conseils auprès des Clubs. Il doit expliquer plutôt que sanctionner. En aucun cas, il n'intervient sur le déroulement sportif de la rencontre.

Qui peut devenir RF ?

Pour devenir RF il suffit d'aimer le rugby, d'être passionné par ce sport, aimer communiquer, apprendre et être rigoureux.

Tous les licenciés de la FFR peuvent prétendre au rôle de représentant fédéral.

Le rôle du Représentant Fédéral consiste à :

- Représenter la FFR et la Ligue,
- Rassurer les uns,
- Faciliter la vie des autres,
- Assurer le respect des Règlements ... en restant au cœur du match.

Comment devenir RF ?

Pour devenir RF, il suffit d'envoyer une candidature au responsable de la commission des RF de la Ligue AuRA : henry.duc2@orange.fr ou de le contacter au 06 07 52 63 28.

Après validation de cette demande, un premier cycle de formation débute.

1. Formation Théorique sur les règles de base et le règlement de la FFR dispensé par un RF expérimenté, suivi d'une évaluation sous forme de quizz
2. Coaching par un RF expérimenté et en accompagnement sur quelques rencontres
3. Evaluation pratique par un RF évaluateur sur une rencontre pour une validation définitive du cycle et accession à la catégorie RF 3.

Catégories	Compétitions	Limite d'âge
Représentant fédéral « 1 »	1 ^{ère} et 2 ^{ème} Divisions Professionnelles Nationale, Nationale 2 , 1 ^{ère} Division Fédérale Elite 1 Féminine Elite 2 Féminine (phases finales)	70 ans à la date du début de saison
Représentant fédéral « 2 »	2 ^{ème} et 3 ^{ème} Divisions Fédérales Elite 2 Féminine (hors phases finales) Phases finales (hors catégorie A)	70 ans à la date du début de saison
Représentant fédéral « 3 »	Compétitions régionales	

Informations Sportives

Modification de Rencontres



Les modifications de rencontres (changement d'horaires, modification de terrains, inversion de rencontres) se font via Oval-e, sous réserve de l'accord des deux parties.

Pour rappel, et ce depuis la saison 2020/21, les modifications de rencontres ne se font plus sous format papier. En effet, si vous souhaitez procéder à des modifications de rencontres, il convient désormais de le faire via Oval-e.

La FFR a réalisé un tutoriel afin de vous expliquer la procédure : [LIEN](#).

Nous vous remercions d'avance de suivre le tutoriel et de ne pas créer plusieurs demandes pour une même modification.

Attention : les clubs relancent pour valider les demandes de modification de rencontres sur Oval-e alors que les clubs adverses n'ont pas encore accepté la modification de leur côté. Merci de prendre contact les uns avec les autres pour finaliser ces demandes, ainsi que de consulter régulièrement Oval-e, rubrique « DEMANDES MODIFICATION DE RENCONTRES » afin de voir s'il apparaît de nouvelles demandes de clubs adverses.

Sans accord des deux parties, nous ne pouvons pas entériner le changement.

Pour les équipes en rassemblement, seul le club support peut effectuer les modifications et les validations.

Modification Rugby à X



Concernant le nombre de joueurs/joueuses sur les feuilles de matchs pour le rugby à X. Il a été voté en Bureau Fédéral du 26 septembre 2022 le passage de 15 à 20 joueurs/joueuses potentiellement inscrits sur la feuille de match.

Les documents suivants ont donc été mis à jour sur Oval-e :

- Table de marque à X
- Feuille de match plateau à X
- Feuille de match sec à X
- Feuille de régulation à X

Cette modification fait suite aux remontées de terrain qui font apparaître que cette pratique, qui s'apparente à une pratique de développement, ne doit pas limiter le nombre à 15 joueurs/joueuses, dans des effectifs souvent plus fournis.

Demande de Rencontres Amicales LOISIRS

Rugby à XV avec placage adapté

La saison débute sur les chapeaux de roue et nous recevons déjà les premières demandes d'autorisation de rencontre entre équipes Loisir.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire à utiliser cette saison.

Il est important d'utiliser ce dernier car c'est un **formulaire spécifique aux équipes Loisirs**.

Contrairement à ce qui se passe lors d'une demande pour un match amical entre équipe « Compétition », le formulaire renseigné doit être retourné vers les 2 mêmes destinataires, quelle que soit la MO d'appartenance de l'équipe demandeuse (rugbyloisir@ligueaura-ffr.fr et valerie.reineix@ligueaura-ffr.fr).

Nous en profitons pour vous rappeler :

- Que toute rencontre, même amicale, même Loisir, doit être déclarée à la Ligue
- Que pour disputer une rencontre, même amicale, chacun des joueurs qui entrera sur le pré, doit avoir fait valider sa licence FFR pour la saison en cours, soit la saison 2022/2023.
- Que la licence de la saison dernière (2021/2022) ne vous couvre que pour les entraînements (et encore uniquement jusqu'au 31/10/2022)

Merci de transmettre au responsable de votre équipe Loisir.

Formulaire de Rencontre Amicale : [LIEN](#)

Compétitions Féminines

Suite aux nombreux échanges et discussions avec la FFR, la commission des épreuves féminines de la Ligue se conforme aux directives fédérales. Cette saison, le Championnat Régional se jouera à X.

Réponse avant le 7 Octobre 2022

A retourner à l'adresse : epreuves.feminines@ligueaura-ffr.fr

AUCUN délai supplémentaire ne sera accordé.

Fédérale 2 – FFR, Gestion Ligue AuRA

Cette saison, la Fédérale 2 Féminine est gérée par les ligues régionales ou regroupement de ligues régionales. En l'occurrence le regroupement des Ligues AuRA, Grand-Est et BFC dont la dernière aura la gestion de la compétition pour la saison 22/23.

L'engagement des équipes en compétition se fait via l'envoi d'un formulaire d'engagement auprès de sa ligue régionale

La date limite pour retourner ces formulaires complétés est fixée au **16 septembre 2022**.

- Présentation de la compétition : [LIEN](#)
- Formulaire d'engagement Fédérale 2 Féminine : [LIEN](#)

A retourner à l'adresse : epreuves.feminines@ligueaura-ffr.fr

Formations Fédérales 2022/2023

Suite à la remontée d'informations de la part de CTC et de départements, le bureau directeur réuni lundi 19 septembre a décidé de revenir sur un point du règlement financier de la formation fédérale. Ainsi les repas qui devaient être à la charge des clubs, seront **de nouveau pris en charge par la Ligue** (Pour information, 33 746€ pour la saison dernière).

Les repas commandés mais non honorés seront refacturés aux clubs.

Ce point sera remis à l'ordre du jour du comité directeur du 29 octobre 2022 pour validation définitive, mais cette décision est exécutoire.

Le guide de la formation 2022/2023 est disponible.

Attention plus que quelques jours pour inscrire vos entraîneurs/éducateurs en formation fédérale !

Fin des inscriptions : 03 octobre

Merci de vous rapprocher de vos référents de formation club qui sont les personnes responsables de vos inscriptions en ligne.

A l'attention des référents formation :

- Merci de vous assurer que votre ECF est affilié 2022/2023 en tant que Technicien et DC4 accès terrain
- Merci d'inscrire en formation toutes les personnes n'ayant pas terminé leur parcours les années précédentes

Merci de bien respecter la procédure d'inscription en ligne et de fournir les documents suivants :

- Carte de qualification de l'entraîneur en cours de formation (disponible sur OVALE-E)
- Convention tripartite et règlement intérieur signés
- PSC1 si déjà validé (à fournir avant la fin de l'UF1)

Possibilité de s'inscrire également pour la REACTIVATION de vos diplômes (valables 5ans) :

- Inscriptions : [LIEN](#)

Informations Générales

Dispositif : 2h supplémentaires de sport au collège

Dispositif annoncé par le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et pour lequel le CNOSF porte le souhait d'une mobilisation du Mouvement sportif en faveur de la pratique sportive des adolescents. Vous trouverez en pièce jointe un document PDF « PPT 2h de sport en plus au collège » qui présente la déclinaison et les objectifs de ce dispositif. De manière concrète, le but est de proposer deux heures supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens, sur du temps périscolaire. Des cycles de 5 à 6 semaines seront animés par un ou plusieurs clubs situés à proximité de l'établissement scolaire.

Ce dispositif est pour le moment en phase d'expérimentation et le Ministère souhaiterait recenser les offres de pratique que les clubs pourraient dispenser au sein des établissements. Merci donc de transférer ce mail auprès des associations sportives de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en les invitant à remplir le formulaire suivant : <https://eu.jotform.com/222544471014043>

L'objectif de ce formulaire est d'avoir un recensement précis et complet de ces offres. À noter que dans l'objectif d'atteindre les publics les plus éloignés de la pratique, sont privilégiées les offres innovantes et complémentaires à la pratique en EPS, de l'UNSS/de l'UGSEL, ou la pratique classique en club. Pour rappel, les expérimentations auront lieu dès le retour des vacances de la Toussaint et jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous vous remercions de bien vouloir initier les remontées d'information des clubs sans trop tarder.

Le Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne-Rhône-Alpes reste disponible : n'hésitez pas à contacter Justin Husté (justinhuste@franceolympique.com ou 06 88 09 24 34) pour toute information complémentaire concernant le dispositif.

Document du CNOS : [LIEN](#)

BO des Arbitres :

<https://drive.google.com/drive/folders/1yEplsQ1D-G7vtYWGIUDVcCqxnsHe1J1F>



19 SEPTEMBRE 2022 | PUBLICATION N°1

LA GAZETTE JURIDIQUE

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT



Le gouvernement a mis en place un outil permettant de renforcer les conditions de sécurité des pratiquants sportifs, notamment des mineurs, il s'agit du **contrôle d'honorabilité**.

MARIE PASSARIEU,
Alternante Juriste en Droit du Sport

- REDACTION DE DOCUMENTS
contrat de travail, règlement interne, statuts...
- ORGANISATIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
- CRÉATION D'UN CLUB
- INFORMATIONS JURIDIQUES
- HARCELEMENT
- BÉNÉVOLAT
- RESPONSABILITÉ
- COTISATION SOCIALE
- COMMISSION DE CONTRÔLE
CRAG

04 78 79 65 90
marie.passarieu@ligueaura-ffr.fr

Le droit du sport est complexe mais néanmoins passionnant, c'est pour cela que la Ligue AuRA a investi dans cette compétence afin de remplir encore un peu plus notre devoir d'aide et de conseil aux clubs. Je serai dès à présent votre nouvel appel. Motivée, dynamique et disponible, je serai ravie de pouvoir vous renseigner sur toutes les thématiques ci-dessus (et bien d'autres encore).

Joignable chaque semaine du lundi au mercredi, n'hésitez pas !



Agenda AuRA

- + Vendredi 30 septembre au 02 octobre : France 2023 Rugby Tour à Lyon
- + Lundi 3 octobre - 19h30 : Bureau Directeur Ligue – Visio
- + Mardi 04 octobre : Colloque Ministère des Sports - Chaponnay
- + Mardi 05 et Mercredi 06 octobre : France 2023 Rugby Tour à Grenoble
- + Jeudi 08 octobre : Journée à X jeunes dans les 4 secteurs
- + Samedi 08 & Dimanche 09 octobre : France 2023 Rugby Tour à Annecy
- + Lundi 10 & Mardi 11 octobre : France 2023 Rugby Tour à Bourg en Bresse
- + Mardi 11 octobre : Réunion de rentrée des clubs - Chaponnay
- + Mercredi 12 octobre : Réunion de rentrée des clubs - Montbonnot
- + Jeudi 13 octobre : Réunion de rentrée des clubs – Guilhaum Granges
- + Vendredi 14 & Samedi 15 octobre : Séminaire Bureau Directeur – Chaponnay
- + Lundi 24 & Mardi 25 octobre : Centre de Suivi n°1 – Chaque secteur
- + Samedi 29 & Dimanche 30 octobre : Stage Génération Bleue M18 Féminin - Arnas

Nos Partenaires

